

Mon Beretta et moi

Texte : Saskia Van Puyvelde - Photos : Jocelyn Balcaen

Feu votre oncle vous a légué un fusil de chasse, mais vous n'aimez pas chasser? Vous cherchez à vous en débarrasser? Alors, vous devez savoir qu'une nouvelle loi sur les armes est entrée en vigueur le 9 juin et que vous pouvez aller rendre vos armes et munitions, dans l'anonymat et sans encourir de sanctions, jusqu'au 9 décembre de cette année. En Flandre orientale, les autorités n'ont toutefois pas attendu ce texte pour agir et ont organisé un week-end de collecte en avril dernier. L'action, appelée 'Ongewenst Gewapend'¹, fut un coup dans le mille.

¹ N.d.T. Armes non désirées (traduction libre)

GAND – Un jour, Freddy Carlier, le chef de corps de Gand, avait dans les mains l'étude 'Aperçu Armes 2003' du service DGJ/DJB/Armes de la police fédérale. La rubrique 'Recommandations' de ce document suggérait la mise au point d'une procédure simple pour se défaire des armes non seulement illégales, mais aussi légales. "Bonne idée", pensa alors M. Carlier, qui après avoir vidé la maison d'une tante décédée, s'était retrouvé avec un 'long rifle' sur les bras, dont il ne savait que faire. "Et c'est ainsi que l'idée a commencé à faire son chemin", nous raconte le commissaire divisionnaire Carlier. "Le procureur du roi s'est montré enthousiaste, mais il imaginait plutôt cela au niveau de tout l'arrondissement.

Il a alors convaincu deux collègues de se lancer – les procureurs d'Audenarde et Termonde – et très vite, l'idée est née au niveau provincial. Après l'approbation de la Concertation provinciale (CP), un groupe de travail a été créé avec des représentants de la police locale et de la police fédérale ainsi que des autorités administratives et judiciaires. Celui-ci se composait du commissaire Donald Sabbe, chef du service DGJ/DJB/Armes de la police fédérale, du commissaire divisionnaire Antoine Notte, de la police judiciaire fédérale de Gand, de Peter De Smet, substitut du procureur général près la cour d'appel de Gand, de Walter Dejaegher, commissaire d'arrondissement près l'administration provinciale de Flandre orientale, d'Edwin

De Baene, attaché à l'administration provinciale de Flandre orientale et de moi-même en tant que président. Naturellement, le fait que le trafic d'armes soit un des phénomènes prioritaires du plan national de sécurité (PNS) 2004-2007, a joué un rôle²."

Inventer la poudre

Antoine Notte, entretemps à la retraite, décrit la manière dont les choses se sont passées: "L'objectif était de permettre aux particuliers qui possédaient illégalement une arme de régulariser leur situation ou, dans le respect des règles, de se défaire simplement d'armes et de munitions acquises de manière légale ou illégale mais qu'ils ne souhaitaient plus conserver. Le groupe de travail a donc dû simplifier au maximum l'administration tandis que le parquet demandait un minimum de formalités. Au bout du compte, pour chaque cas, un pro-

cès-verbal initial 'déclaration de régularisation' ou 'abandon volontaire - saisie d'arme(s) et/ou de munitions' a été rédigé avec, dans le coin supérieur droit, la mention Actie 'Ongewenst Gewapend' écrite en rouge. Chaque procès-verbal a été saisi dans l'ISLP (Integrated System for the Local Police). L'opération ne devait pas comporter de failles; nous ne voulions pas prendre de risques ou être ultérieurement confrontés à des problèmes. Nous avons consacré en moyenne vingt minutes à chaque client." Et Freddy Carlier de poursuivre: "La population devait faire confiance à la police. Il ne faut pas perdre de vue que quiconque débarquait chez nous avec une arme commettait en fait un délit. Nous ne pouvions pas garantir une impunité et un anonymat absolu, mais bien la convivialité. Chaque arme a fait l'objet d'un contrôle via 'Polis' et le Registre central des

armes (RCA) afin de vérifier si elle n'avait pas servi à commettre un assassinat ou si elle n'était pas signalée, perdue ou volée. Nous avons assuré au citoyen que les données relatives à son identité seraient détruites en même temps que l'arme à condition toutefois que le passé de l'objet le permette. Mais qui nous aurait ramené une arme dont le canon n'était pas encore tout à fait refroidi?"

Une montagne d'armes

Le week-end de collecte des 22 et 23 avril 2006 a remporté un succès inespéré. "Avant même le début du week-end, 500 armes avaient déjà été rendues à Gand", selon Antoine Notte. "A l'évidence, nombreux sont ceux qui attendaient ce moment, c'est-à-dire l'occasion de tout régler légalement afin de se tirer d'une situation délicate. L'opération a été un franc succès: dans les 29 zones de police de Flandre orientale, pas moins de 5 341 armes ont été rendues, 2 233 à titre définitif et 3 108 en vue d'une régularisation. En outre, 80 000 munitions ont été rapportées. On estime à quelque 68 000 le nombre d'armes en 'situation illégale' en Flandre orientale; 5 341 armes rapportées, cela signifie donc que 8% des armes illégales ont été récoltées (voir 'Nos voisins du nord'). Il est par ailleurs frappant de constater que ce sont essentiellement des armes à feu qui ont été déposées telles que des long rifles ou des carabines. Les autres types d'armes 'blanches' ou 'prohibées' telles que les baïonnettes, les étoiles à lancer, les poignards, les matraques, les sabres, etc. n'étaient pas concernés et les armes (de chasse) de très grande valeur sont restées à la maison." "Les armes et munitions rapportées aux zones de police et dont les propriétaires souhaitaient se décharger



¹²¹ Voir l'article à ce sujet dans *Infoevue* 3/2005, p. 12-15

ont été rassemblées en un seul point central, à savoir le complexe de la police fédérale de la Groendreef à Gand”, poursuit encore Freddy Carlier. “Trois cellules (une par arrondissement) étaient remplies jusqu’à hauteur d’homme, il a fallu travailler jusque tard dans la nuit pour y déposer toutes ces armes.”

En dehors du circuit

Un des objectifs de l’action était de sortir des armes du circuit, les retirer de la société, et on peut affirmer qu’il a été atteint. Freddy Carlier: “Presque tous les mois, parfois chaque semaine, nous sommes confrontés à des accidents impliquant des armes. Il peut s’agir de drames passionnels, mais aussi de (petits) enfants qui jouent avec ce qu’ils trouvent. Quoi qu’il en soit, conserver une arme à la maison comporte des risques.”

Après le week-end de collecte, la commission de contrôle a pris les choses en main. Elle se compose de trois membres qui ont déjà été présentés ci-dessus: Peter De Smet, Donald Sabbe et Antoine Notte.

“Presque chaque mois, parfois chaque semaine, nous sommes confrontés à des accidents impliquant des armes.”

● Freddy Carlier

Ces trois personnes ont pour mission de rechercher une destination finale pour les armes. Antoine Notte: “Lors de la sélection, nous tenons compte de deux critères. D’une part, la valeur particulière d’une arme. Celles de grande valeur sont extraites du lot en raison de leur caractère culturel, historique ou particulier ou encore parce qu’elles peuvent être utiles dans le cadre de l’enseignement policier. D’autre part, nous examinons le degré de suspicion: notre expertise nous permet de détecter des armes suspectes supplémentaires sans qu’elles aient été signalées. Notre travail aboutit à un rapport qui

est envoyé tant au procureur général et au gouverneur qu’aux procureurs du roi de Gand, Audenarde et Termonde. Ces derniers se prononcent quant à la destination finale des armes qui ont été rapportées au sein de leur arrondissement. En tout, 89 armes ont été sélectionnées et transmises à l’Institut national de criminologie et de criminalistique (INCC), à quelques musées, à l’école de police de Gand (OPAC), à l’Ecole nationale de recherche (DPER)…”

“Les armes dont la destruction est ordonnée par le procureur sont envoyées à l’aciérie Sidmar à Gand”, déclare Freddy Carlier. “Etant donné

► Le week-end de récolte des armes des 22 et 23 avril 2006 a rencontré un succès inespéré. Antoine Notte nous montre une partie du butin. Dans les 29 zones de police de Flandre orientale, pas moins de 5 341 armes ont été présentées, 2 233 pour une remise définitive et 3 108 pour une régularisation. Quelque 80 000 munitions ont également été récoltées.



qu'il ne s'agit pas de saisies, mais de remises sur une base volontaire, nous ne disposons d'aucuns fonds pour faire procéder à la destruction aux adresses habituelles³. Nous avons cherché et trouvé un partenaire industriel, Sidmar, une société qui accorde une grande importance à l'environnement et à la satisfaction au travail. Sa participation à cette action préventive et le fait qu'elle va produire de l'acier de manière écologique, démontre qu'elle n'a pas pour seule motivation de réaliser des bénéfices, mais qu'elle essaie aussi de servir la société. Jusqu'à présent, 7 tonnes d'armes ont déjà été détruites. Je garderai une image en tête: les bulldozers qui passent et repassent sur les armes qui disparaissent ensuite dans cette masse brûlante. Incroyable."

Amnistie jusqu'au 9 décembre

La nouvelle loi sur les armes est entrée en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge, le 9 juin 2006, à l'exception de quelques dispositions qui entreront en vigueur ultérieurement par le biais d'arrêtés royaux d'exécu-

tion. Cette loi impose quelques nouvelles obligations aux personnes qui possèdent une arme, entre autres pour les armes de chasse et les armes de sport⁴. Elle prévoit en outre que tous les Belges ont jusqu'au 9 décembre 2006 pour rendre leurs armes et/ou munitions ou faire régulariser une possession illégale d'arme sans encourir de sanction et dans le respect de l'anonymat. Afin de concrétiser cette possibilité unique, plusieurs provinces organisent, à l'instar de l'action 'Ongewenst Gewapend' en Flandre orientale, des actions de collecte. La Flandre occidentale a organisé une semaine de collecte du 18 au 23 septembre; en Brabant flamand, une action du genre est prévue la semaine du 20 au 25 novembre. (liste non exhaustive) Et Antoine Notte de conclure: "La province de Flandre orientale a été pionnière pour la Belgique entière. Lors de notre week-end de collecte, le gouvernement n'avait pas encore mis le point final à la nouvelle loi sur les armes et il n'était donc pas encore question d'amnistie. Cette règle d'amnistie garantit l'anonymat et l'absence

de sanctions pour autant que l'arme ne soit pas recherchée. Ces conditions, nous n'étions pas encore en mesure de les garantir en avril."

"Nous avons tiré plusieurs leçons de cette action et les avons transmises avec notre marche à suivre aux autres provinces. Ainsi, nous avons appris qu'il valait mieux prévoir une période d'action plus longue; à l'évidence, les autres provinces ont suivi notre conseil."

"Enfin, je tiens encore à souligner l'excellente coopération entre tous les partenaires concernés", ajoute Freddy Carlier. "Il s'agit d'un modèle en matière de police intégrée 'sur le terrain'. Nous ne pouvons qu'espérer qu'il en ira ainsi dans les autres provinces et que la population fera preuve du même civisme." Si vous souhaitez davantage de renseignements quant à votre situation personnelle et que vous ne trouvez pas la réponse sur www.just.fgov.be, vous pouvez vous adresser à la police locale de votre domicile. La liste des bureaux de police se trouve à l'adresse suivante:

www.infozone.be.



Nos voisins du nord

Aux Pays-Bas, on estime que le nombre d'armes en possession illégale se situe entre 85 000 et 125 000. En 2000, 6000 armes ont été collectées, ce qui signifie que 6% des armes détenues illégalement ont été retirées de la circulation. Par ailleurs, ce sont principalement des armes à air comprimé ou armes à propulsion à gaz qui ont refait surface et qui ont été simplement déposées dans un conteneur.



³ Le Banc d'épreuve des armes à feu à Liège et l'Arsenal militaire à Rocourt.

⁴ La nouvelle loi sur les armes se trouve sur le site internet du Service public fédéral Justice, www.just.fgov.be